



D&C CONSULTANTS

Part of  ABGI

GUIDE DES FINANCEMENTS

Agriculture & agroalimentaire

Février 2025



EDITO

Depuis plus de 30 ans, D&Consultants se mobilise activement pour faire prospérer l'innovation en France à travers l'accompagnement de projets ambitieux et innovants. Pour cela, nous nous positionnons en tant que facilitateur et accélérateur pour nos clients et partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation : élaboration des stratégies, structuration et montage de projets de RDI et d'industrialisation, pilotage et suivi de la réalisation de ces derniers. Nous avons ainsi contribué à l'émergence et à la réalisation de projets à fort impact sur l'ensemble du territoire national et européen pour de nombreux secteurs, parmi lesquels ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'Etat et l'Europe continuent d'engager une politique forte de soutien aux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, à travers France 2030, les stratégies d'accélération ou encore le programme Horizon Europe. D&Consultants évolue au cœur de cet écosystème du financement, et souhaite partager ses connaissances à travers des guides thématiques. Ce guide est dédié aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, pour lesquels les équipes de D&Consultants mettent leurs expertises à disposition, et participent ainsi au rayonnement scientifique français et à la souveraineté nationale de nos industries.

Dominique Carlac'h

Présidente de D&Consultants



Dominique Carlac'h

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| EDITO | 2 |
| POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE LA FRANCE | 4 |
| POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE | 6 |
| PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX | 8 |
| I-DÉMO N°4 | 9 |
| PREMIÈRE USINE..... | 10 |
| FONDS ÉCONOMIE CIRCULAIRE - AIDES AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET DES CONTENANTS..... | 10 |
| CHAIRES INDUSTRIELLES – ÉDITION 2025..... | 12 |
| LABCOM 2025 : LABORATOIRES COMMUNS ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLICS – PME, ETI ET START-UP.. | 12 |
| FONDS EUROPÉENS EN RÉGION | 15 |
| VITILIENCE 2025 | 17 |
| STRUCTURATION DE FILIÈRES – PAM..... | 19 |
| PROJETS INDUSTRIELS DE DÉCARBONATION | 20 |
| FONDS CHALEUR - AIDE AUX ÉTUDES PRÉALABLES OU AUX INVESTISSEMENTS | 22 |
| FONDS CHALEUR - CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE..... | 23 |
| PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS | 24 |
| HORIZON EUROPE - CLUSTER 6 ALIMENTATION, BIOÉCONOMIE, RESSOURCES NATURELLES, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT..... | 25 |
| CIRCULAR BIO-BASED EUROPE JOINT UNDERTAKING (CBE JU)..... | 26 |
| PROGRAMME LIFE..... | 27 |
| EUROSTARS..... | 29 |
| EIT FOOD..... | 30 |
| IMPACT FUNDING FRAMEWORK..... | 30 |
| EIC PATHFINDER | 31 |
| EIC ACCELERATOR..... | 32 |
| EIC STEP – SCALE UP CALL 2025 | 33 |
| EIC TRANSITION..... | 34 |
| EIC ACCELERATOR CHALLENGE - SYSTÈMES DE PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET D'ALIMENTS POUR ANIMAUX À FAIBLES ÉMISSIONS BASÉS SUR LA BIOTECHNOLOGIE..... | 35 |
| FINANCEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS | 36 |
| INNOVATION FUND 2024 NET ZERO TECHNOLOGIES..... | 37 |
| RECOMMANDATIONS D&C | 38 |
| EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS ! | 39 |
| NOS BELLES HISTOIRES | 41 |
| D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC | 42 |
| NOUS CONTACTER | 44 |

POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE LA FRANCE

La France est le premier producteur agricole de l'Union Européenne. Cependant, les crises sanitaires qui ont touché la filière ces dernières années, ainsi que la crise liée à la Covid-19, nous rappellent l'importance de maîtriser l'ensemble de la filière pour assurer une alimentation saine et durable. La crise sanitaire a en effet révélé les faiblesses de notre modèle agricole, encore trop dépendant des importations. Plus récemment, le conflit russo-ukrainien a démontré une dépendance des approvisionnements nationaux en matières premières agricoles et en intrants industriels (emballages en verre, ...) en provenance de Russie, de Biélorussie ou encore d'Ukraine. Ces dépendances mettent en péril l'accès à une alimentation saine pour tous les citoyens. En parallèle, le réchauffement climatique et ses conséquences sur la production agricole, dans le monde, y compris en France, impose un double enjeu pour notre pays : **la souveraineté alimentaire passant par la réduction de notre dépendance via la relocalisation, tout en agissant au service de la transition agroécologique pour assurer durablement la souveraineté alimentaire de notre pays.**

Pour répondre à cette problématique, il nous faut aller plus loin et accélérer plus fort. Le Gouvernement français s'engage avec plus de 2,8 milliards d'euros dédiés à l'adaptation de nos outils agricoles et industriels pour relever les deux défis majeurs de ce début de XXI^e siècle, celui de la lutte contre le changement climatique et celui de la nutrition

2

Stratégies d'accélération du PIA4 constituent une manifestation puissante de la détermination du Gouvernement et des filières :



Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique

- ▶ Innover pour la 3e révolution agricole
- ▶ Renforcer la résilience et accélérer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique
- ▶ Créer de la valeur dans les territoires grâce à une approche filière

428 millions d'euros



Alimentation durable et favorable à la santé

- ▶ Accompagner les transitions de l'industrie agroalimentaire
- ▶ Mieux comprendre les liens entre santé et alimentation pour développer l'apport nutritionnel des aliments
- ▶ Répondre aux besoins et attentes du consommateur pour une alimentation locale et de qualité

449,5 millions d'euros

POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Europe fait actuellement face à une crise alimentaire importante : les prix mondiaux des matières premières agricoles n'ont cessé d'augmenter depuis mi-2020 dans le contexte de la reprise après la pandémie de Covid-19, de la flambée des prix des engrais et de l'énergie et d'une détérioration mondiale des conditions macroéconomiques. La guerre en Ukraine, grand pays céréalier, exacerbe la situation et remet sur le devant de la scène la question de la **souveraineté alimentaire** et du **rôle nourricier de l'UE**. En effet, le conflit russo-ukrainien a fait bondir les cours des huiles, blé, soja, colza et maïs venant s'ajouter une crise alimentaire à l'échelle mondiale. Selon les Nations unies, les prix mondiaux des denrées alimentaires en mai 2022 étaient supérieurs de près de 30 % à ceux enregistrés il y a un an. La sécurité alimentaire et le caractère abordable des denrées alimentaires constituent une priorité essentielle pour l'UE et ses États membres.

POLITIQUE AGROALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Par ailleurs, l'Europe voit deux problématiques émerger et contraindre progressivement les futurs développements de sa politique agroalimentaire : une exigence de **qualité croissante** des Européens pour les produits alimentaires, et une volonté de voir les modes de production **mieux respecter l'environnement**.

Le Conseil européen appelle ainsi à une coordination internationale efficace afin de promouvoir la production de produits alimentaires sur le territoire européen et de garantir une réponse globale à en matière de sécurité alimentaire.

En parallèle, l'Union Européenne souhaite soutenir les activités de recherche et d'innovation qui contribueront notamment à la mise en œuvre des objectifs inscrits dans le programme d'action pour l'environnement, Green Deal, la Politique Agricole Commune, etc. Les défis les plus immédiats de ce secteur sont la digitalisation et la durabilité, qui sont également deux des principaux leviers que les fonds européens vont promouvoir. Miser là-dessus aidera les entreprises à mieux se positionner face aux nouveaux défis, à les rendre plus compétitives et à améliorer leur développement.

A full-page photograph of the Eiffel Tower in Paris, France, set against a clear blue sky with light clouds. The tower is the central focus, with its intricate lattice structure clearly visible. In the foreground, the Seine River is blurred, showing several boats. The background includes green trees and a row of white tents. The image is framed by dark blue and teal borders at the top and bottom, and a dark blue and orange border on the right side.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX



APPEL À PROJETS « I-DÉMO N°4 »



Ce dispositif a pour objectif le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à échelle industrielle ou préindustrielle pour des innovations à un stade de développement avancé.

Bénéficiaires

PME, ETI, GE, acteurs académiques, centres de recherche



Dates de dépôt

Ouvert jusqu'au **15/07/2025**

Relèves intermédiaires :
25/03/2025 , 27/05/2025



Type d'aide

Subventions et avances remboursables



Les projets attendus



Les projets envisagés doivent :

- ▶ Présenter une amélioration de la figure de mérite par rapport à l'existant
- ▶ Comporter une composante majeure d'innovation voire de déploiement industriel
- ▶ Présenter un effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière, qui s'exerce au-delà des simples relations nouées autour d'un projet de R&D limité dans le temps
- ▶ Anticiper des impacts socio-économiques et le caractère souverain de la solution sur le marché envisagé

**Taux d'aide allant
jusqu'à 60% des dépenses**



APPEL À PROJETS « PREMIÈRE USINE »



bpifrance

Cet appel à projets vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles ou PME /ETI innovantes. Il s'inscrit dans une logique incitative, destinée à aider au financement de projets d'implantation, sur le territoire, de première usine ou d'unités de production mutualisées.



Les projets attendus

Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

Bénéficiaires

Start-ups, PME, ETI innovantes en hypercroissance (par exception)

Dates de dépôt

Ouvert jusqu'au **15/12/2026**
Relèves intermédiaires :
15/04/2025, 09/09/2025

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

**Taux d'aide allant
jusqu'à 30% des dépenses**

FONDS ÉCONOMIE CIRCULAIRE - AIDES AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET DES CONTENANTS



L'appel à projets vise à la lutte contre le gaspillage, l'économie circulaire et contre le dérèglement climatique ainsi que le renforcement de la résilience face à ses effets promulguée dans le but de pour favoriser le développement du réemploi des emballages : 10 % d'emballages réemployés en 2027.

Bénéficiaires

Entreprises, collectivités, associations ayant une activité économique, fédérations professionnelles et centres techniques industriels

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **31/12/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets attendus doivent :

- ▶ Portés sur le réemploi des emballages industriels et commerciaux
- ▶ Présentés des solutions d'emballages recyclables
- ▶ Impérativement avoir réalisé en amont une étude de faisabilité préalable à l'investissement

Taux d'aide allant jusqu'à

80% pour les études et expérimentations
60% pour les investissements

CHAIRES INDUSTRIELLES – ÉDITION 2025



anr®

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a dans ses missions la stimulation des coopérations entre acteurs publics et acteurs privés de la recherche. Cette stimulation se traduit notamment par le programme « Chaires Industrielles » et dédié à la recherche partenariale. Ce programme fait partie de la composante « Impact économique de la recherche et compétitivité » du Plan d'action de l'ANR.



Les projets attendus

Le programme Chaires Industrielles poursuit un triple objectif :

- ▶ Construire et structurer des projets de recherche scientifique collaborative dans des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs publics et privés impliqués dans la chaire industrielle, via un partenariat fort et durable.
- ▶ Permettre à des enseignants-chercheurs ou des chercheurs de notoriété internationale, français ou étrangers, en mobilité ou non, de travailler sur un programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable.
- ▶ Assurer une formation par la recherche, en offrant aux doctorants et post-doctorants l'approche des travaux de recherche menés selon une vision à long terme dans les laboratoires de recherche académique couplée à l'expérience des acteurs du monde économique.

Bénéficiaires

Acteurs publics et privés

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **18/03/2025**

Type d'aide

Subventions

Montant d'aide allant

jusqu'à **1.2 M€** échelonnée sur 4 ans


LABCOM 2025 : LABORATOIRES COMMUNS ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLICS – PME, ETI ET START-UP



L'objet de ce programme est d'inciter les acteurs de la recherche académique à créer des partenariats structurés à travers la co-construction de « Laboratoires Communs » entre une PME ou une ETI et un laboratoire d'organisme de recherche. Les propositions attendues peuvent concerner tous les champs disciplinaires.


Pour l'édition 2025, le présent appel LabCom intègre de nouveau une priorité qui vise à renforcer la recherche partenariale en Intelligence artificielle (IA) dans le cadre de la Stratégie Nationale de Recherche en Intelligence Artificielle.

Bénéficiaires



Acteurs de recherche académique, PME, ETI ou start-up (si justifie d'une existence de minimum 1 an)


Dates de dépôt



Phase 1 : **31/03/2025**

Phase 2 : **22/09/2025**

Type d'aide



Non indiqué

Les projets attendus



Les projets doivent décrire la création d'un « Laboratoire commun » entre un organisme de recherche porteur de la proposition et une société.

Un laboratoire commun est caractérisé par :

- ▶ Une gouvernance commune,
- ▶ Une feuille de route de recherche et d'innovation,
- ▶ Des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route,
- ▶ Une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial.

Montant d'aide allant
jusqu'à **363 K€** sur 54 mois

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR « PIA4 RÉGIONALISÉS »



bpifrance

L'objectif du PIA est de moderniser et de renforcer la compétitivité de la France en favorisant l'investissement et l'innovation. Ce programme intervient dans des secteurs stratégiques prioritaires, générateurs de croissance et d'emplois, tels que : la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, les filières industrielles, le développement durable, l'économie numérique ou la santé et les biotechnologiques.

Bénéficiaires

Organismes de recherche, PME, ETI



Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **31/12/2025**



Type d'aide

Subventions et avances récupérables



Les projets attendus



Les propositions attendues peuvent concerner tous les champs disciplinaires, articulés autour de 3 catégories de projets :

- ▶ **Projets d'innovation** : Projets en phase de faisabilité et/ou en phase de développement et de pré-industrialisation
- ▶ **Projets i-Démo régionalisé** : projets collaboratifs de R&D aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière.
- ▶ **Projets Filières** : structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D

Enveloppe du programme

20 M€ sur 5 ans

FONDS EUROPÉENS EN RÉGION



Le **fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Les projets attendus



Le FEADER vise à soutenir :

- ▶ L'installation des jeunes agriculteurs,
- ▶ Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles,
- ▶ Les mesures agro-environnementales et climatiques,
- ▶ Le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau,
- ▶ Les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

Organisation

Gestion confiée aux conseils régionaux

Enveloppe France

2021-2022 : 4,3 mds€
2023-2027 : 10 mds€



Le **fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)** intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime in

Les projets attendus



Le FEAMPA vise à :

- ▶ Encourager une pêche et une aquaculture durables, innovantes et compétitives,
- ▶ Encourager la mise en œuvre de la politique commune de la pêche,
- ▶ Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale,
- ▶ Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- ▶ Encourager la mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

Organisation

Gestion confiée à la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) + aux conseils régionaux littoraux

Enveloppe France

2021-2027 : 600 M€



CONCOURS D'INNOVATION I-LAB



bpifrance

La 27e édition du Concours d'innovation i-Lab, qui s'inscrit dans le cadre du plan France 2030 et qui est opéré par Bpifrance, a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.

Bénéficiaires

Toute personne physique ayant créé son entreprise depuis moins de 2 ans ou ayant pour projet la création sur le territoire français, d'une entreprise de technologies innovantes, quels que soient sa nationalité, son statut ou sa situation professionnelle.



Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **11/03/2025**



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les projets doivent être des projets :

- ▶ De « création-développement » dont la faisabilité technique, économique et juridique est établie
- ▶ Qui peuvent donner lieu, à court terme, à une création d'entreprise ou des projets d'innovation portés par des sociétés de moins de deux ans
- ▶ Présentant un caractère innovant de la technologie et preuve du concept établie
- ▶ Présentant un potentiel significatif de développement et de création de valeur y compris à l'international
- ▶ Ayant des impacts environnementaux et sociétaux

Montant d'aide allant

jusqu'à 600 K€

VITILIENNE 2025



Cet appel à projet vise à mettre en place de démonstrateurs vitivinicoles favorisant l'adoption de pratiques et de systèmes résilients au changement climatique par la diffusion d'exemples de combinaisons de pratiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique en fonction du contexte de chaque bassin viticole.

Bénéficiaires

Organismes de recherche et d'enseignement supérieur, instituts et centres techniques, entreprises et organismes agricoles/agro-alimentaire

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **30/05/2025**

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus



Les projets attendus doivent :

- ▶ Mobiliser les acteurs de la filière viticole autour de solutions concrètes pour massifier leur appropriation
- ▶ Développer de nouvelles méthodes, modes d'organisation, solutions pour aller vers des systèmes plus résilients face au changement climatique
- ▶ Co-crée & expérimenter ces solutions en fonction des spécificités de chaque bassin
- ▶ Partager les solutions & sensibiliser les vignerons

Enveloppe du programme

244 K€ (taux d'intervention jusqu'à 100%)



GUICHET MATURATION DES DÉMARCHES TERRITORIALES EN VUE DE LEUR LABELLISATION AARC (AIRES AGRICOLES DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE) RELATIF AU PLAN « PAM »



Le plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique (dénommé plan « agriculture climat Méditerranée » et ci-après le « plan Méditerranée » ou « PAM ») a pour objectif de rendre plus résiliente l'agriculture méditerranéenne et d'accompagner les transformations profondes à venir dans ces régions les plus exposées au risque climatique souhaitent obtenir la labellisation AARC dans le cadre d'appels à manifestations d'intérêts régionaux mis en place par les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Bénéficiaires

Consortium d'acteurs des filières agricoles et agroalimentaires : démarche collective impliquant des partenaires complémentaires présents sur le territoire et relevant d'au moins deux maillons différents d'une ou plusieurs filières



Date de clôture

Ouvert jusqu'à épuisement des crédits



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



- Accompagner dans le cadre de démarches territorialisées, l'identification et la structuration de projets de filières d'adaptation aux changements climatiques
- Présenter une meilleure gestion de la ressource en eau sur un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique, de manière à accroître sa résilience dans une perspective plus globale de maintien de la souveraineté alimentaire.
- Les AARC devront pouvoir faire émerger des projets de filières impliquant les producteurs, les acteurs économiques de l'aval et les autres partenaires pertinents, dans le but d'assurer la rentabilité des productions de ces territoires et de favoriser la diversification agricole et le changement de pratiques

Montant d'aide allant jusqu'à 300K€



APPEL À PROJETS « STRUCTURATION DE FILIÈRES – PAM »



Le plan pour l'adaptation de l'agriculture méditerranéenne aux impacts du dérèglement climatique a pour objectif de rendre plus résiliente l'agriculture méditerranéenne et d'accompagner les transformations profondes à venir dans les régions suivantes, qui apparaissent comme les plus exposées au risque climatique.

Bénéficiaires

Démarche collective impliquant des partenaires complémentaires présents sur le territoire et relevant d'au moins deux maillons différents d'une ou plusieurs filières



Date de clôture

Ouvert jusqu'à épuisement des crédits



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les projets attendus peuvent viser :

- ▶ Augmentation en hectares de la surface en légumineuses prévue dans le cadre du projet (ha)
- ▶ Augmentation en hectares de la surface de cultures adaptés au changement climatique (ha)
- ▶ Augmentation de l'autonomie fourragère pour les éleveurs engagés dans la démarche (tMS)
- ▶ Volume d'eau économisé ou préservé en rythme annuel (m3)
- ▶ Quantité d'énergie économisée en rythme annuel (en kWh)
- ▶ Quantité de GES évités en rythme annuel (en tCO2eq)
- ▶ Nombre de producteurs agricoles engagés dans la démarche
- ▶ Nombre d'hectares concernés par ces projets
- ▶ Nombre de nouvelles cultures/semences introduites adaptées au changement climatique

Le projet structurant doit être intégré à une démarche territoriale préalablement labellisée AARC

Taux d'aide allant

de **25 à 50%** (jusqu'à 3,3M€ d'aide par projet)



APPEL À PROJETS

« DECARB IND 25 »



L'appel à projets DECARB IND 25 vise à **diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des sites industriels** via les thématiques suivantes : efficacité énergétique, modification des mix énergétique et matière, captage, valorisation et stockage du carbone.

Bénéficiaires

Toute personne morale de droit privé se positionnant comme maître d'ouvrage



Dates de relèvements

13/03/2025

D'autres échéances régulières auront lieu en 2025 et 2026



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus*



Ce dispositif s'adresse à tout site industriel et à des projets permettant une **réduction d'au moins 1 000 tCO₂eq des émissions annuelles de GES directes** à iso-production au périmètre de l'entreprise industrielle concernée. L'AAP vise les leviers de décarbonation ci-dessous :

- ▶ **Efficacité énergétique** (dont équipements de récupération de chaleur)
- ▶ **Modification du mix énergétique** (électrification, combustion d'hydrogène H₂)
- ▶ **Modification du mix matières** (usage matière de l'hydrogène, usage matière de dérivés de l'hydrogène)
- ▶ **Captage, valorisation et stockage du carbone.**

L'appel à projets vise des **investissements supérieurs à 3 M€** pour une **demande d'aide inférieure à 30 M€**.

Taux d'aide allant

jusqu'à **60%** sur le surcoût**

* Les projets de décarbonation de l'industrie pour lesquels la demande d'aide est supérieure à 30 M€

** L'assiette des coûts admissibles correspond au surcoût de l'opération par rapport à un scénario de référence qui serait moins vertueux



APPEL D'OFFRES

« GRANDS PROJETS INDUSTRIELS DE DÉCARBONATION 2024 »



L'appel d'offre vise à soutenir l'accélération de la décarbonation de l'industrie en France et le développement des technologies de décarbonation les plus ambitieuses afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux susmentionnés.

La mise en place de contrats de financement entre l'État et les industriels lauréats pour les projets sélectionnés permettra la construction et l'exploitation de procédés de production décarbonés ambitieux au sein des installations industrielles les plus émettrices.

Bénéficiaires

Entreprises de toutes tailles en France répondu à la consultation publique sur le projet d'appel d'offres qui s'est déroulée du 26/06/2024 au 30/09/2024



Date de dépôt

Phase d'enchère ouverte jusqu'au **15/05/2025**



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les projets de décarbonation visés consistent en la mise en place d'un ou de plusieurs leviers technologiques de maturité suffisante permettant de réduire les émissions de GES des sites industriels concernés, notamment l'électrification, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la modification du mix énergétique ou du mix matières, et le captage et stockage (« CCS ») ou captage et utilisation (« CCU ») du carbone.

Pour être éligible, un projet doit représenter un montant d'aide total supérieur ou égal à **20 M€**

FONDS CHALEUR - AIDE AUX ÉTUDES PRÉALABLES OU AUX INVESTISSEMENTS



L'objectif est de financer des études préalables et des investissements pour développer les énergies renouvelables thermiques et de récupérations.

6 filières différentes : biomasse énergie, chaleur fatale, géothermie, méthanisation, réseaux de chaleur/froid, solaire thermique

Acteurs éligibles

Collectivités et entreprises



Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **31/12/2025**



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les projets financés doivent permettre :

- Le renforcement de la souveraineté énergétique, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, et accélération de la transition écologique.
- De réduire les coûts énergétiques, d'améliorer l'image de marque, d'anticiper les futures normes environnementales et de renforcer la résilience.



FONDS CHALEUR - CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE



Ce programme d'aide a pour objectif de permettre de bénéficier d'un financement pour développer les énergies renouvelables thermiques et de récupération sur votre territoire ou votre patrimoine.

Bénéficiaires

Collectivités, entreprises et associations
CCRT : personnes morales de droit public
CCRP : personnes morales de droit public + entreprises, bailleurs privés, associations, organismes de logement social ...



Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **31/12/2025**



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les projets attendus doivent :

- ▶ Apporter un déploiement conséquent des filières EnR&R thermiques sur l'ensemble du territoire, avec une cible de production supplémentaire d'EnR&R de +115kWh/hab sur 8 ans
- ▶ La somme des productions annuelles attendues doit excéder le seuil fixé pour la filière correspondante dans les règles du Fonds Chaleur (somme de productions supérieure à 1200 MWh/an pour les installations biomasse ; surface de capteurs > 25m² pour le solaire thermique ; somme des productions EnR supérieure à 25 MWh/an pour la géothermie ; Somme de l'énergie valorisée peut être inférieure à 1 GWh/an pour les projets de récupération de chaleur fatale).

PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS





APPEL À PROJETS

« HORIZON EUROPE » CLUSTER 6

ALIMENTATION, BIOÉCONOMIE,

RESSOURCES NATURELLES, AGRICULTURE

ET ENVIRONNEMENT



Ce cluster vise à protéger l'environnement, restaurer, gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres, et celles des eaux continentales et marines, à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et la transition vers une économie à faible intensité de carbone.

Bénéficiaires

Collaboratif avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres de l'UE différents (minimum 3)



Date de dépôt

Dates à venir pour 2025

Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Plusieurs domaines d'intervention du Cluster 6 « Alimentation, Bioéconomie, Ressources Naturelles, Agriculture et Environnement » concernent le secteur agriculture et agroalimentaire :

- Agriculture, sylviculture et zones rurales
- Systèmes alimentaires
- Systèmes de bio-innovation dans la bioéconomie de l'UE
- Systèmes circulaires

Les textes des appels à projets sont attendus pour mars/avril 2025.

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses



CIRCULAR BIO-BASED EUROPE JOINT UNDERTAKING (CBE JU)

**horizon
europe**
Le programme européen
pour la recherche
et l'innovation

La mission de CBE JU est de faire progresser une bioéconomie compétitive pour une Europe durable. Pour atteindre cet objectif, en 2024, le partenariat public-privé financera des projets développant des solutions biosourcées innovantes et durables, en mettant l'accent sur ces priorités stratégiques : matières premières, transformation, produits, ainsi que les aspects transversaux de la communication et de la durabilité environnementale.

Bénéficiaires

Consortium impliquant au moins 3 entités indépendantes (PME, ETI, GE, acteurs académiques, centres de recherche, etc.) dans 3 pays de l'UE différents

Date de dépôt

09/2025 (en attente de précisions)

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les principaux objectifs du partenariat Européen sont les suivants :

- ▶ Accélérer le processus d'innovation et le développement de solutions biosourcées innovantes
- ▶ Accélérer le déploiement sur le marché de solutions biosourcées innovantes et matures
- ▶ Assurer un haut niveau de performance environnementales des systèmes industriels biosourcés

Les prochains AAPs devraient être publiés en avril 2025 pour un dépôt en septembre 2025.

**Taux d'aide allant
jusqu'à 100% des dépenses**

PROGRAMME LIFE

Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Le programme qui couvre la période 2021-2027, est réparti en 4 sous programmes :

- ▶ Nature et biodiversité,
- ▶ Économie circulaire et qualité de vie,
- ▶ Atténuation du changement climatique et adaptation,
- ▶ Transition vers l'énergie propre.



Bénéficiaires

Tout type de structure, en monopartenaire ou collaboratif (recommandé)

Date de dépôt

Septembre 2025, en attente de précisions

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets du sous-programme « **Atténuation du changement climatique** » doivent contribuer à une transition socialement juste et durable vers une économie neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de l'UE pour 2030, à savoir au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990, en couvrant notamment le domaine de l'agriculture et l'adaptation au changement climatique.

Les prochains AAPs seront publiés en avril 2025 pour un dépôt en septembre 2025.

**Taux d'aide allant
jusqu'à 60% des dépenses**



APPEL À PROJETS

« EIC PATHFINDER CHALLENGE - LA BIOTECHNOLOGIE AU SERVICE DES CULTURES RÉSISTANTES AU CLIMAT ET DE LA BIOFABRICATION À BASE DE PLANTES »



L'EIC Pathfinder soutient les projets visant à explorer des domaines de recherche et des thématiques susceptibles de déboucher sur des technologies émergentes et innovations de rupture. Il se décline en deux programmes : OPEN qui est ouvert à toute thématique et CHALLENGE qui sont ouverts pour les projets répondant à l'un des défis identifiés.

Bénéficiaires

Consortium ≥ 3 entités de 3 pays européens différents ou une entité légale unique (hors grand groupe, et uniquement pour les appels Challenge)

Date de dépôt

Open : **11/03/2025**
Challenge : **14/10/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Cet appel soutient le développement à un stade précoce (TRL 1-4) basé sur une recherche de rupture scientifique et technologique à haut risque et fort potentiel.

L'appel « Open » vise à soutenir des projets portant sur toutes les thématiques.

L'appel « Challenge - La biotechnologie au service des cultures résistantes au climat et de la bio fabrication à base de plantes » cible des projets visant à :

- ▶ Augmenter la croissance, le rendement et la résistance au stress des plantes ;
- ▶ Augmenter substantiellement la valeur nutritionnelle (protéines, vitamines, etc.) des cultures grâce à l'utilisation d'ingrédients indigènes et non indigènes dans les cultures.

Taux d'aide allant jusqu'à 100% du budget total

EUROSTARS



eurostars™

bpi**france**

Le programme Eurostars a pour objectif de soutenir les projets d'innovation collaborative transnationaux de toutes thématiques et proche du marché.

Bénéficiaires

PME, entreprise innovante de moins de 2000 salariés, partenaires académiques

Projet collaboratif avec au moins 2 partenaires (dont une PME) de 2 pays membres d'Eurostars



Date de dépôt

Mi-mars 2025 ou mi-septembre 2025 (en attente de précisions)

Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Eurostars finance des projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI), collaboratifs, sur toutes les thématiques, visant un procédé, produit ou service innovant commercialisable. Les projets doivent présenter une phase de développement de trois ans maximum, et la commercialisation doit intervenir dans les deux ans qui suivent la fin du projet.

**Taux d'aide allant
jusqu'à 40% des dépenses**



EIT FOOD

« IMPACT FUNDING FRAMEWORK »



Cet appel co-finance des alliances et des programmes de collaboration conçus pour améliorer l'impact de l'alimentation sur l'obésité et les maladies non transmissibles, réduire les dommages environnementaux liés au système alimentaire, faire face aux menaces liées à l'intégrité des aliments et à la complexité des chaînes d'approvisionnement.

Bénéficiaires

Académiques, organismes de recherche et entreprises
Min. 2 organisations de 2 Etats
Membres différents



Dates de dépôts

**13/03/2025, 10/07/2025,
13/11/2025**



Type d'aide

Subvention entre 250k€ et 750k€

Co-financement d'au moins 30% du projet obligatoire



Les projets attendus



Ce dispositif de l'EIT Food co-financera le développement de projets collaboratifs répondant aux priorités de l'EIT Food :

- ▶ Des vies plus saines grâce à l'alimentation
- ▶ Réduire les risques pour un système alimentaire équitable et résilient
- ▶ Un système alimentaire net zéro

**Taux d'aide allant
jusqu'à 70% des coûts du projet**



APPEL À PROJETS EIC PATHFINDER



L'EIC Pathfinder soutient les projets visant à explorer des domaines de recherche et des thématiques susceptibles de déboucher sur des technologies émergentes et innovations de rupture.

Bénéficiaires

Appels Open : consortium \geq 3 entités de 3 pays européens différents
Appels Challenge : Monopartenaire ou collaboratif

Date de dépôt

21/05/2025 pour les appels « Open »
29/10/2025 pour les appels « Challenge »

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



L'EIC Pathfinder soutient les technologies radicalement nouvelles, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés et/ou de relever des défis mondiaux. Cet appel soutient le développement à un stade précoce (TRL 1-4) basé sur une recherche de rupture scientifique et technologique à haut risque / potentiel.

L'EIC Pathfinder se décline en deux programmes : OPEN et CHALLENGE. L'appel Open est ouvert à toute thématique.

Budget des projets : jusqu'à 4 M€, plus si justifié de manière appropriée

**Taux d'aide allant
jusqu'à 100% du budget total**



APPEL À PROJETS EIC ACCELERATOR



L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international.



Les projets attendus

L'EIC Accelerator aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.

Les projets attendus durent de 12 à 24 mois avec un TRL 6 en début de projet et TRL9 en fin de projet.

L'EIC Accelerator se décline en deux programmes : OPEN et CHALLENGE. L'appel Open est ouvert à toute thématique.

Un appel à projets Challenge soutient les innovations pour les mobilités futures

Bénéficiaires

Monopartenaire : Start-up, PME européenne*

Dates de dépôt

Etape 1 : ouvert au fil de l'eau (1 relève par mois)

Etape 2 : 12/03/2025 et 01/10/2025

Etape 3 : env. 2 mois après l'étape 2

Type d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€ et/ou jusqu'à 10 M€ en equity

**Taux d'aide allant
jusqu'à 70% des dépenses**

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés

APPEL À PROJETS EIC STEP – SCALE UP CALL 2025



L'EIC STEP soutient les **start-up/PME prometteuses** développant des **technologies critiques*** qui ont déjà reçu un financement, y compris celles qui ont déjà bénéficié du soutien de l'EIC, afin de les aider à obtenir des **séries de financement plus importantes** pour développer leurs activités.



Les projets attendus

L'EIC STEP aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact dans les domaines prioritaires définis dans le règlement STEP, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.

Au-delà du financement, les entreprises bénéficieront d'un système de soutien solide qui favorisera leur croissance continue en Europe grâce aux services d'accélération des entreprises d'EIC STEP.

Thématiques concernées : digital technologies, clean technologies et biotech

Budget disponible pour 2025 : 300 M€

Bénéficiaires

Monopartenaire : start-up, PME européenne*

Dates de dépôt

Etape 1 : ouvert au fil de l'eau (1 relève par mois)

Audition : environ 2 mois après l'étape 1

Type d'aide

Entre 10 M€ et 30 M€ en equity

Participation de l'EIC Fund à la levée de fond

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés

APPEL À PROJETS « EIC TRANSITION »



L'EIC Transition est un nouvel instrument qui se place dans le continuum en faveur de l'innovation de rupture voulu par le Conseil Européen de l'Innovation pour combler le fossé entre le Pathfinder et l'Accélérateur.



Les projets attendus

Projets exploitant des résultats de projets européens ayant un potentiel commercial prometteur et ayant réalisé la preuve de concept.

Les seuls projets éligibles sont ceux ayant bénéficié d'un financement européen parmi ceux-ci : ERC PoC, FET ou Pathfinder ainsi que certains AAPs ERA-NET, RIA financées par H2020, European Defence Funds.

Le projet en question doit au moment de la date limite de dépôt avoir commencé depuis au moins 12 mois ou être terminé depuis maximum 30 mois.

Principaux

partenaire ou consortium

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **17/09/2025**

Taux d'aide

maximales

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses



APPEL À PROJETS

« EIC ACCELERATOR CHALLENGE - SYSTÈMES DE PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET D'ALIMENTS POUR ANIMAUX À FAIBLES ÉMISSIONS BASÉS SUR LA BIOTECHNOLOGIE »



L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international. Il se décline en deux programmes : OPEN qui est ouvert à toute thématique et CHALLENGE est ouvert pour les projets répondant à l'un des défis identifiés.

Preprises bénéficiaires

copartenaire : start-up, PME
européenne*

Date de dépôt

Etape 1 : ouverte **au fil de l'eau**

Etape 2 : **12/03/2025** et
01/10/2025

Montants d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€
ou jusqu'à 10 M€ en equity

Les projets attendus



Les projets attendus durent de 12 à 24 mois avec un niveau de TRL 5 atteint en début de projet, qui entreprennent des activités pour atteindre les TRL6 à TRL9 en fin de projet. Le Challenge « Systèmes de production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux à faibles émissions basés sur la biotechnologie » soutient des solutions biotechnologiques innovantes pour réduire les émissions, en particulier celles de méthane provenant du bétail, et à diminuer l'impact environnemental de la production alimentaire tout en augmentant son efficacité.

L'appel à projet « Open » est ouvert à toutes les thématiques.

Taux d'aide allant
jusqu'à **70%** des dépenses

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés



FINANCEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS



Financement de projets d'investissement durables répondant aux objectifs de l'Union Européenne Projets attendus : financement de la RDI, des investissements, du BFR, et de la croissance externe. Solutions de financement directes (BEI) et indirectes (FEI) du Groupe BEI.

Entreprises bénéficiaires

Secteur public et privé
PME, ETI



Date de dépôt

Au fil de l'eau



Type d'aide

Prêts et investissements



Les objectifs attendus

- Soutenir les investissements et les entreprises à différents stades de développement, en tenant compte de leurs besoins de financement et en contribuant à catalyser des sources de financement supplémentaires et à maximiser l'impact
- Pénétrer de nouveaux marchés et d'aider davantage de personnes dans le monde entier



INNOVATION FUND 2024 NET ZERO TECHNOLOGIES



Cet appel à projet a pour objectif la mise en œuvre de technologies propres, hautement innovantes, et de grands projets phares susceptibles de générer des réductions significatives d'émissions de gaz à effet de serre (les projets qui permettent la décarbonisation profonde nécessaire pour atteindre la neutralité climatique).

Bénéficiaires

Organismes publics ou privés



Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **24/04/2025**



Type d'aide

Subventions



Les projets attendus



Les projets doivent concerner les champs d'applications suivants :

- ▶ Innovation dans les technologies et les processus à faible émission de carbone : activités qui soutiennent l'innovation dans les technologies et les processus à faible émission de carbone
- ▶ Captage et stockage du carbone (CSC) : activités soutenant la construction et l'exploitation de projets axés sur le captage et le stockage géologique du CO₂ (CSC) dans des conditions sûres pour l'environnement.
- ▶ Technologies innovantes d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie : activités soutenant la construction et l'exploitation de technologies innovantes d'énergie

Budget total de **40M€**

RECOMMENDATIONS D&C





EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !



Concernant votre entreprise

▶ **Quel est mon niveau de fonds propres**

Les financeurs publics nationaux ne peuvent pas, de manière générale, octroyer une aide à une société qui n'a pas suffisamment de fonds propres pour mener à bien le projet. C'est pourquoi il faut de préférence rassurer le financeur avec un niveau de fonds propres au moins équivalent au montant d'aide demandé (« 1€ d'aide pour 1€ de fonds propre »)

▶ **Quel est mon statut juridique et la taille de mon entreprise ?**

Votre statut juridique peut déterminer l'éligibilité ou non à certains dispositifs de financement. Si votre organisme est éligible, on détermine alors votre catégorie (Petite Entreprise, Moyenne Entreprise, Grande Entreprise) au regard de plusieurs critères : nombre de salariés, CA et/ou du total bilan en consolidé. Cela déterminera le taux d'aide maximal accessible. A titre d'exemple, si votre entreprise appartient, même partiellement (25% ou plus) à un groupe, il en sera tenu compte pour établir un calcul de votre taille réelle au regard de la définition d'une PME au sens communautaire.

A noter que certains dispositifs peuvent être dédiés uniquement aux PME.

▶ **Quels sont les types de dépenses éligibles ?**

Les dispositifs d'aides publiques ne sont pas tous identiques. Certains sont dédiés à la croissance des PME, d'autres à des projets de R&D, d'autres encore au financement des investissements dans le cadre d'expérimentations ou de développements industriels. C'est pourquoi l'on doit d'abord clarifier vos besoins de financement en identifiant les postes de dépenses qui seront affectés à votre projet : embauches ? actions de développement commercial ? investissements ? personnel et achats pour des travaux de R&D ?

Au regard de ces besoins, vous pourrez vérifier si le dispositif d'aide envisagé considère ces dépenses comme éligibles au financement.



Concernant votre projet

- ▶ Je porte mon projet seul ou en collaboration ? Avec quels types de partenaires : privés ? publics ? français ? européens ?
- ▶ Quel est le niveau de maturité de mon projet ?
- ▶ Quel est le planning de mon projet ? Quel est le budget de mon projet ?
- ▶ Quels impacts pour le territoire (économiques, sociaux, environnementaux) ?



Clarifier ces points avec D&Consultants vous permettra de mieux cibler les aides auxquelles vous pouvez prétendre !



NOS BELLES HISTOIRES

Avril



Le client

Quatrième groupe agroalimentaire français, AVRIL est l'acteur industriel et financier des filières des **huiles et protéines végétales**. En partant de la graine oléagineuse et de ses coproduits (huile et protéine), le Groupe a développé une palette de métiers dans les domaines du végétal et de l'animal, qui travaillent en synergie de l'amont à l'aval. AVRIL entretient des relations étroites avec ses partenaires de l'amont agricole, notamment les producteurs de graines et éleveurs.

La mission

Notre équipe a accompagné le AVRIL et ses partenaires (SAIPOL, ITERG, Lesieur, Limagrain, Terres Inovia) dans le montage du dossier de candidature du **projet ECOLEO** au **Plan de Structuration des Filières agricoles et agroalimentaires**, porté par FranceAgriMer dans le cadre du plan de Relance en 2021. Ce projet de filière d'une durée de 30 mois implique de nombreux partenaires et acteurs clés représentant l'ensemble des maillons de la filière tournesol oléique ainsi que plus de 130 agriculteurs et nécessitera un budget de près de 5 M€. Ce dernier vise notamment la mise en place d'un démonstrateur industriel de production d'huile de graines alimentaire sur le site de SAIPOL à Lezoux.

Les impacts du projet

Les consommateurs français ont un comportement de plus en plus orienté vers des **produits respectueux de l'environnement et de leur santé**, notamment vis-à-vis de **l'huile de tournesol**. En complément, le thème de la rémunération des agriculteurs est le levier le plus significatif qui permettrait un consentement à payer supérieur du consommateur. Le projet ÉCOLÉO s'inscrit dans ce contexte et ambitionne de **créer une filière française d'huile de tournesol oléique plus durable de bout en bout** : en partant des attentes des consommateurs et en remontant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur jusqu'à la production agricole, en passant par les procédés de transformation.

D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC

+ de **1 800 structures** bénéficiaires de financement public
grâce à un accompagnement par D&Consultants

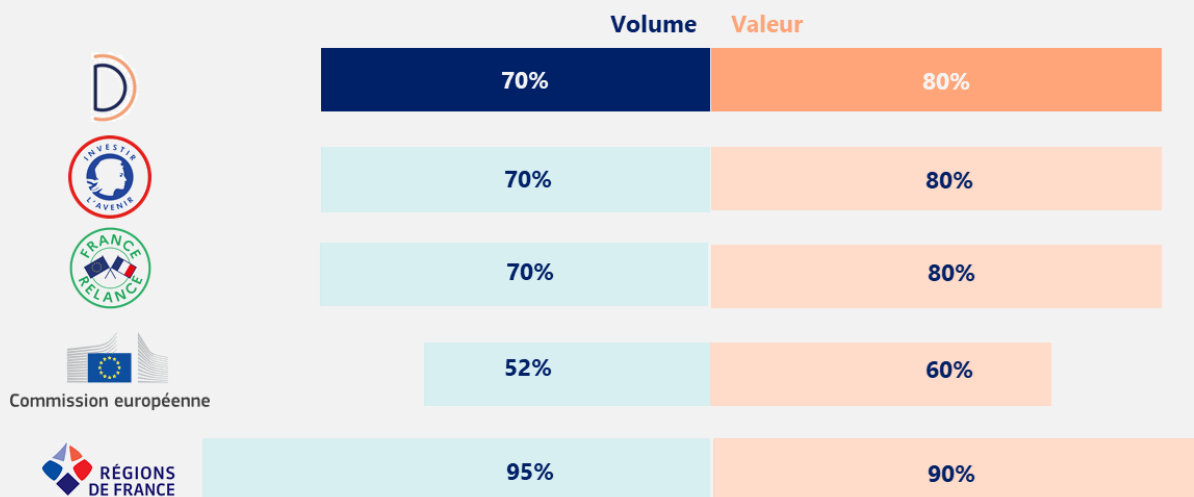
2,3 Mds €

d'aides levées

+ de 800

projets déposés

Des taux de succès* **2 fois supérieurs** à la moyenne constatée



*Taux de succès constatés sur PIA 3 (2017-2020) et PIA 4 (2021-)
Europe: LIFE, H2020, EIC, Horizon Europe, BEI
Régions: PIA régionalisés, FEDER...

En volume: nombre de projets financés / nombre de projets montés
En valeur: montant de l'aide obtenu / montant de l'aide demandé

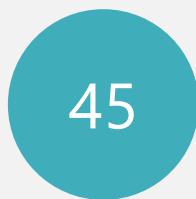
LONGÉVITÉ ET ROBUSTESSE

► **30 ANS** de conseil auprès des entreprises et des acteurs publics de la recherche et de l'innovation

► Un savoir-faire et des méthodologies robustes et éprouvés



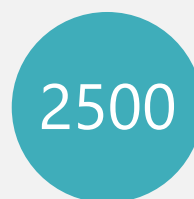
CA



COLLABORATEURS



CROISSANCE
ANNUELLE



MISSIONS



22 CLIENTS
CAC 40



DES CLIENTS
FIDÈLES DEPUIS
PLUS DE 30 ANS



LABEL
BPIFRANCE
EXCELLENCE



PRÉSIDENTE DE
L'ASSOCIATION DES
CONSEILS EN
INNOVATION



NOUS CONTACTER

contact@detconsultants.com



D&Consultants

Heron Building (18^{ème} étage)
66 Avenue du Maine
75014 Paris
+33 (0)1 53 62 98 57

www.detconsultants.com